

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE450

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 15 BIS A

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est articulé avec un autre amendement qui réintègre l'actuel deuxième alinéa du 15 bis A au sein de l'article 14 quinquies (CE461).